



www.paysdelunel.fr

Certificat administratif

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel certifie que, compte tenu des tarifs de la taxe de séjour actuellement en vigueur sur le territoire du Pays de Lunel (délibération du 27 septembre 2018), auxquels il convient d'ajouter les parts départementale (10%) et régionale (34%) à compter de l'année 2024, les tarifs applicables, par catégorie d'hébergement, à partir du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Catégorie des hébergements	Tarifs CCPL	Tarifs incluant les parts départementale (10%) et régionale (34%)
Palaces	3,64 €	5,24 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,73 €	3,93 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,73 €	1,05 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,64 €	0,92 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,45 €	0,65 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,45 €	0,65 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,32 €	0,46 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,29 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement : tarif par personne proportionnel au coût HT de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé présenté dans ce tableau	5,00%	7,20%

Lunel le 23 octobre 2023

Pour faire valoir ce que de droit,



Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

Maire de Lunel
Pierre SOUJOL

152, chemin des merles - CS 90229 - 34403 Lunel Cedex 3

Tél : 04 67 83 87 00 / Fax : 04 67 83 55 23

[www.paysdelunel.fr /contact@paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr/contact@paysdelunel.fr)